



DELIBERATION N° 13

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 12 mars 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, C. ORDONNES, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, J.DARRIGADE, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), AM BARTHE (pouvoir à M J ROQUES), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), S.PUYO (pouvoir à J DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : A. VALOT

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, rappelle au Conseil que le Contrat « Enfance Jeunesse » conclu avec la CAF est un contrat d'objectif et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus :

. en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
. en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

De plus, ce contrat définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat Enfance Jeunesse (Psej).

Madame Claire ORDONNES précise que dans cette nouvelle version du Contrat Enfance, l'accent est mis :

. sur les actions intergénérationnelles,
. sur le volet « famille » (soutien à la parentalité),
. sur le volet « insertion ».

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Elle soumet au Conseil Municipal la proposition de reconduire ce partenariat sur la période 2018/2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré,

. **approuve** la reconduction du Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2018-2021,

. **autorise** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, le Contrat Enfance Jeunesse avec la Directrice de la CAF des Pyrénées Atlantiques et à percevoir les prestations liées à ce contrat.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 19 mars 2019

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/03/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/03/2019